



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 AVRIL 2011 - 20 H

PRESIDENT : Monsieur GENRE, Maire

PRESENTS : Mademoiselle MASSON, Messieurs EMILLI, DEFRASNE, Madame RICHARD, Monsieur DROZ-VINCENT, Madame ADREANI, Messieurs POURNY, VIEILLE, PRINCE, Madame BOUCHER, Monsieur GAUTHIER, Mesdames CORTOT, NARDUZZI, VIEILLE-PETIT, CUINET, DUCROT, Messieurs JACQUEMET (à partir du point n°1), FONTAINE, BAZILE (en tout début de séance) Madame LUCCHESI, Monsieur BOUVERET, Mademoiselle GROSJEAN, Monsieur MANDIL

EXCUSES : Madame BERTIN, Monsieur BALAGUER, Madame FAGOT-BECK, Monsieur THIEBERT, Madame LAITHIER, Mademoiselle OUDOT, Messieurs GUINCHARD, TROMBELLA, FEUVRIER

ABSENT : Monsieur BAZILE (à partir du point n° 1)

PROCURATIONS

Madame BERTIN à Madame CORTOT
Monsieur BALAGUER à Monsieur DROZ-VINCENT
Madame FAGOT-BECK à Madame RICHARD
Monsieur THIEBERT à Madame BOUCHER
Madame LAITHIER à Madame ADREANI
Mademoiselle OUDOT à Monsieur POURNY
Monsieur GUINCHARD à Monsieur JACQUEMET
Monsieur TROMBELLA à Monsieur EMILLI
Monsieur FEUVRIER à Monsieur MANDIL

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Madame NARDUZZI

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2011

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

SOMMAIRE

1) Urbanisme - Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Bilan de la concertation - Arrêt projet.....	1
2) Urbanisme - Quartier des Pareuses - Rétrocession par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs de diverses parcelles à la Ville de Pontarlier.....	4
3) Commerce - Foires et Marchés - Avenant n° 7 à la convention portant sur la revitalisation du centre ville.....	5
4) Finances - Compte administratif 2010.....	6
5) Finances - Compte de gestion 2010.....	9
6) Finances - Affectation des résultats de l'exercice 2010.....	9
7) Finances - Fiscalité locale directe 2011 - Fixation des taux des 4 taxes.....	13
8) Finances - Budget supplémentaire 2011.....	15
9) Compte-rendu des décisions prises – Application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	15
10) Questions diverses.....	16
11) Informations diverses.....	19

1) Urbanisme - Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Bilan de la concertation - Arrêt projet

Monsieur BAZILE quitte la salle soudainement.

Par une délibération en date du 20 décembre 2006, le Conseil Municipal a prescrit la révision du document d'urbanisme applicable à l'ensemble du territoire communal. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal met un terme aux études de révision en arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce document sera ensuite transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées.

Les objectifs du P.L.U. s'inscrivent dans les axes définis par les lois Solidarité et Renouvellement Urbain, Engagement National pour le Logement et Engagement National pour l'Environnement à savoir :

- Affirmer le rôle économique majeur de Pontarlier sur l'axe Franco-Suisse ;
- Maintenir la dynamique démographique actuelle jusqu'en 2020 et offrir un cadre de vie et des services adaptés aux besoins ;
- S'intégrer au sein d'un ensemble écologique remarquable et renforcer l'attractivité de la commune ;
- Inscrire les déplacements dans une logique d'attractivité.

Ils répondent aux grands principes du droit de l'urbanisme en assurant :

- l'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et des paysages naturels ;
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable.
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que des équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Conformément à l'article L123-9, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal lors de sa séance du 23 septembre 2010.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux E.P.C.I. intéressés et à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles. Ces personnes et cette commission donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan. A défaut, ces avis sont réputés favorables.

Le projet présenté à l'avis du Conseil Municipal a fait l'objet d'une large concertation tout au long de son élaboration sous les formes suivantes :

- par des articles dans la presse :
 - le 14 mai 2008 dans l'Est Républicain
 - le 2 juin 2008 dans l'Est Républicain
 - le 17 juin 2008 dans l'Est Républicain
 - en Juin 2008 dans la Presse Pontissalienne
 - le 17 novembre 2009 dans l'Est Républicain
 - le 27 novembre 2009 dans l'Est Républicain
 - le 19 novembre 2010 dans l'Est Républicain
 - le 20 mars 2011 dans l'Est Républicain
 - le 24 mars 2011 dans l'Est Républicain
- par des articles dans le journal municipal Pontarlier Votre Ville :
 - dans le numéro de juin-septembre 2008
 - dans le numéro d'octobre 2009
 - dans le numéro de décembre 2009
 - dans le numéro de mars 2010
 - dans le numéro de décembre 2010
- par un questionnaire diffusé dans le journal municipal de décembre 2010. 53 réponses ont été enregistrées.
- par des réunions publiques et des Conseils Inter Quartiers
 - le 25 novembre 2009 (présentation du diagnostic, réunion publique)
 - le 1er février 2010 (ateliers thématiques sur le diagnostic, réunion publique)
 - le 28 octobre 2010 (Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD- présentation aux Conseils Inter Quartiers)
 - le 17 novembre 2010 (P.A.D.D. présentation publique)
 - le 16 mars 2011 (Projet Arrêt Projet, présentation aux Conseils Inter Quartiers)
 - le 24 mars 2011 (Projet Arrêt Projet, présentation publique)
 - le 31 mars 2011 (Projet Arrêt Projet, présentation publique)
- par des expositions dans le hall de la mairie aux différentes phases des études du PLU
- par un registre destiné aux observations de toute personne intéressée qui a été mis à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture. Aucune observation n'y a été consignée.

Monsieur BOUVERET évoque les liaisons douces et s'étonne de ne pas les voir apparaître dans le plan de zonage.

Monsieur le Maire lui répond que celles-ci ne pourront figurer sur le document que lorsque les conclusions de la commission « mutualisation - perspectives » de la Communauté de Communes du Larmont seront connues. Toutefois, il fait remarquer à Monsieur BOUVERET qu'un schéma indicatif des aménagements cyclables potentiels a été établi.

Monsieur BOUVERET, toujours dans le cadre des liaisons douces, demande où sont situés les différents franchissements de la voie ferrée et de la RN 57.

Monsieur le Maire lui précise qu'un emplacement est réservé à cet effet dans le cadre du projet de gare multimodale. Il confirme qu'aucune solution technique n'a pu être trouvée pour désenclaver le quartier du Stand.

Monsieur BOUVERET demande si des zones limitées à 30 km/h seront prévues.

Monsieur le Maire lui répond par la négative mais la réflexion reste ouverte concernant le centre ville.

Monsieur BOUVERET souhaite des éclaircissements concernant le classement en zone urbaine des sites situés le long de la RN 57 (ancienne piscine des Forges et propriétés Nestlé).

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Nestlé restera sur Pontarlier du fait des investissements significatifs qu'elle a consentis sur ce site.

Concernant l'ancienne piscine des Forges, il confirme que ce site a vocation, dans le cadre du développement futur de Pontarlier, à être urbanisé.

Monsieur BOUVERET estime qu'il s'agit d'une erreur de placer les jardins de la Chapelle en zone urbanisée. Il aurait préféré qu'on préserve cette zone naturelle.

Monsieur DEFRASNE s'insurge : «Il faut savoir ce que l'on veut ! Les habitants ont-ils le droit d'avoir un espace de vie voué à l'expansion modérée mais nécessaire de la ville ?».

Monsieur le Maire confirme qu'il est nécessaire pour Pontarlier d'avoir des zones d'urbanisation futures .

Monsieur BOUVERET souhaite avoir confirmation que ce P.L.U. a pris en compte les modalités du Grenelle de l'Environnement.

Monsieur le Maire et Monsieur Jérôme COCHETEUX, représentant le cabinet d'études précisent que ce P.L.U. intègre déjà largement les orientations du Grenelle, rappellent que ce projet sera scrupuleusement étudié par les services de l'Etat et ne sera validé que s'il est en phase avec la loi. Monsieur le Maire insiste sur le fait que le P.L.U. révisé prend en compte la préservation des espaces naturels et des zones humides.

Monsieur DEFRASNE précise que la Commune de Pontarlier qui représente 4 120 hectares passera, par ce P.L.U. de 3 339 hectares de zones naturelles à 3 501 hectares, soit 162 hectares supplémentaires protégés.

En conclusion de cette question, Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Pontarlier devance les obligations faites aux collectivités par l'Etat.

Monsieur MANDIL déplore néanmoins que les projets de voies douces ne soient pas plus développés et regrette que la surveillance des sols ne soient pas plus importante avant d'éventuelles constructions.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas que les voies douces et les pistes cyclables et qu'il faut s'écarter de tout dessein utopique dans le P.L.U. Du reste, il argue que la législation n'oblige pas les collectivités à assurer une surveillance des sols.

Madame LUCCHESI réaffirme le regret de son groupe face à l'absence de priorité donnée aux pistes cyclables. Elle indique, en reprenant à son profit la célèbre citation de Victor Hugo que « les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain ».

Pour mettre un terme à cette discussion, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas réaliste de vouloir créer des pistes cyclables dans toutes les rues de la Ville compte tenu du contexte climatique, historique et social.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 janvier 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 5 oppositions :

- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de Pontarlier ;
- constate que les modalités de la concertation préalable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pontarlier fixées par la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2006 ont bien été respectées ;
- approuve le bilan de la concertation relative à cette révision ;
- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision sera transmis pour avis :
 - * à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme
 - * aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 - * aux présidents d'associations agréées qui en font la demande ;
 - * à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

2) Urbanisme - Quartier des Pareuses - Rétrocession par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs de diverses parcelles à la Ville de Pontarlier

Par convention du 25 février 1993, visée le 18 mars 1993, l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs (O.P.H.D.D.) et la Ville de Pontarlier convenaient des conditions de réalisation des travaux de rénovation du quartier des Pareuses, ainsi que des principes de transfert de propriété au terme de l'opération.

Pour l'essentiel, après réalisation des travaux de construction des voies nouvelles, des espaces publics et des bâtiments d'habitation, le reste du foncier est cédé à la Ville de Pontarlier moyennant l'euro symbolique.

Après établissement du document d'arpentage concrétisant ces principes, il apparaît que la partie cédée à la Ville de Pontarlier comprendrait les parties suivantes :

- parcelle cadastrée section AI n° 229p :
 - * surface 20 a 53 ca : parking de la maison de quartier
 - * surface 1 ha 38 a 72 ca : terrain d'assiette des rues Schoëlcher, Vuillemier et Maurice Cordier
 - * surface 4 a 82 ca : esplanade centrale de la dalle rue Maurice Cordier
 - * surface 47 a 71 ca : espaces verts central supérieur
 - * surface 90 a 21 ca : espaces verts central bas
 - * surface 38 a 66 ca : espaces verts riverains de la rue des Pareuses
- parcelle cadastrée section AI n° 51p :
 - * surface 27 a 64 ca : terrain d'assiette de la rue Marguet

L'ensemble des parcelles cédées à la Ville de Pontarlier représente une surface globale de 3 ha 68 a 29 ca.

Il convient de noter que l'O.P.H.D.D. prend en charge les frais de géomètre et de notaire.

Les services fiscaux consultés à cet effet, ont confirmé par courrier du 5 mars 2010 la possibilité d'une cession « gratuite ».

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 mars 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'acquisition de 3 ha 68 a 29 ca moyennant l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge du vendeur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

3) Commerce - Foires et Marchés - Avenant n° 7 à la convention portant sur la revitalisation du centre ville

Par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2008, une convention portant sur la revitalisation commerciale du centre ville pour les années 2009 à 2011 a été signée entre la Ville de Pontarlier, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, Commerce Pontarlier Centre et le Syndicat des Marchés de France de Besançon.

L'article 7 de ladite convention précise qu'elle « pourra donner lieu à la passation d'avenants, notamment pour la validation des actions commerciales à mettre en œuvre au cours des années 2010 et 2011 ».

Cette convention a fait l'objet de 6 avenants :

- avenant n° 1 par délibération du 6 juillet 2009 qui modifie l'article 4.2 de la convention ;
- avenant n° 2 par délibération du 16 décembre 2009 dont l'article 4.1 précise qu'une aide financière peut être attribuée aux commerçants et artisans qui souhaitent rénover leur vitrine et / ou enseigne en 2010. Le montant de cette action s'élève au total à 16 000 € ;
- avenant n° 3 par délibération du 23 juin 2010 qui modifie l'article 4 de la convention ;
- avenant n° 4 par délibération du 23 septembre 2010 qui modifie l'article 4 de la convention ;
- avenant n° 5 par délibération du 8 décembre 2010 qui modifie l'article 4 de la convention ;
- avenant n° 6 par délibération du 23 mars 2011 qui modifie l'article 4 de la convention.

La Ville de Pontarlier et ses partenaires ci-dessus mentionnés ont mis en place un nouveau plan d'actions commerciales pour l'année 2011.

Il convient de formaliser les engagements réciproques entre ces partenaires dans le présent avenant n° 7 qui traite en détail des différentes actions, du plan de financement et des modalités de versement des subventions pour 2011.

Le montant du programme 2011 s'élève à 59 370 €, avec une participation financière de la Ville de 20 370 €. Il convient de préciser qu'un total de 10 300 € de subventions régulières à Commerce Pontarlier Centre et au Syndicat des Marchés de France a été voté au Conseil Municipal du 23 mars 2011 et que ces subventions régulières doivent apparaître dans cet avenant n° 7. Ce qui porte le montant total du programme à 69 670 €, avec une participation totale de la Ville de 30 670 €.

Cet avenant n° 7 a pour but de modifier l'article 4.1 de la convention du 17 décembre 2008, déjà modifié par avenant n° 2 du 16 décembre 2009, par avenant n° 4 du 23 septembre 2010, par avenant n° 5 du 8 décembre 2010 et par avenant n° 6 du 23 mars 2011.

La Commission Commerce - Foires et Marchés, lors de sa séance du 28 mars 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

autorise Monsieur le Maire :

- à signer cet avenant n° 7 avec les partenaires indiqués ;
- à verser une subvention de 16 700 € à Commerce Pontarlier Centre et une subvention de 3 670 € au Syndicat des Marchés de France, selon les modalités indiquées dans l'avenant n° 7.

4) Finances - Compte administratif 2010

Le compte administratif a comme fonction de faire le bilan, au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la commune telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Matériellement, ce bilan est effectué à la fin de la journée complémentaire qui se déroule jusqu'au 31 janvier de l'année n+1, pour qu'apparaissent en section de fonctionnement les mandatements opérés pendant cette période suite aux engagements pris avant le 31 décembre.

On peut donc définir le compte administratif comme le bilan financier de l'ordonnateur. Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable public.

Comme pour le budget, il se décompose en deux sections (la section de fonctionnement d'une part, et la section d'investissement d'autre part) qui présentent par chapitres et en détail l'exécution du budget.

L'investissement

L'année 2009 a été fortement marquée en investissement par les travaux de restauration du conservatoire de musique. L'année 2010 affiche un niveau d'investissement plus conforme aux années précédentes à hauteur de 3,9 M€ avec un taux de réalisation de 62 %.

L'endettement

Pour autant, le recours à l'emprunt a été limité à son niveau habituel (1,95M€) tandis que les frais financiers pesant sur la section de fonctionnement sont stables (+0,4%). L'endettement de la commune de Pontarlier se situe à 744 € par habitant, soit :

- en nette diminution depuis 5 ans (918 €/ hab. en 2005) ;
- en dessous de la moyenne de la strate des communes de 10 000 hab. à 20 000 hab. (941 €/ hab) ;
- en dessous de la moyenne de la strate des communes de 20 000 hab. à 50 000 hab. (1 078 €/ hab)¹ ;

La fiscalité et la DGF

Le produit des contributions directes est inférieur de 3,56 % en 2010 par rapport à 2009. La principale recette de fiscalité indirecte, les droits de mutations, est en baisse de 2,92 % Quant à l'enveloppe regroupant toutes les dotations de l'Etat au titre de la DGF elle est stable, à noter toutefois la perte de la DSR en 2010.

¹ Source : Direction Générale des Collectivités Locales, les ratios financiers des communes par strate (ratios obligatoires, année 2007)

Le fonctionnement

On constate en 2010 une baisse de 0,44 % des dépenses de fonctionnement. Le train de vie de la collectivité représente un coût par habitant bien en dessous de la moyenne des strates des communes de 10 000 hab. à 20 000 hab. et 20 000 hab à 50 000 hab. (876 € contre respectivement 1 056 et 1 190 €/ hab.). L'augmentation des charges de personnel est contenue à +1,19 %.

Les réalisations et les résultats d'exécution constatés sur le budget principal et les budgets annexes en 2010 sont les suivants

Budget principal :

	Dépenses 2010		Recettes 2010		Soldes 2010
Fonctionnement	Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	Résultat de fonctionnement reporté (002)	
	17 970 658,46		21 639 616,87	0	3 668 958,41
Investissement	Dépenses de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	Recettes de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	
	6 379 692,63	- 2 972 304,49	7 324 747,43	0	- 2 342 605,03

Budget bois et forêts :

	Dépenses 2010		Recettes 2010		Soldes 2010
Fonctionnement	Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	Résultat de fonctionnement reporté (002)	
	357 812,77		353 488,09	70 086,40	65 761,72
Investissement	Dépenses de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	Recettes de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	
	99 377,06		141 169,08	1 021,36	42 813,38

Budget ZAC des Epinettes :

	Dépenses 2010		Recettes 2010		Soldes 2010
Fonctionnement	Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	Résultat de fonctionnement reporté (002)	
	355 558,32		343 650,52		- 11 907,80
Investissement	Dépenses de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	Recettes de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	
	192 600,52		343 650,52	877 833,55	1 028 883,55

Budget annexe de l'eau :

	Dépenses 2010		Recettes 2010		Soldes 2010
Fonctionnement	Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	Résultat de fonctionnement reporté (002)	
	1 183 000,01		1 409 605,62		226 605,61
Investissement	Dépenses de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	Recettes de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	
	390 412,95	310 859,74	520 154,70	269 606,42	- 181 117,99

Budget annexe des pompes funèbres :

	Dépenses 2010		Recettes 2010		Soldes 2010
Fonctionnement	Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	Résultat de fonctionnement reporté (002)	
	481 885,61		480 879,06	64 808,17	63 801,62
Investissement	Dépenses de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	Recettes de l'exercice	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	
	18 457,55		14 319,71	41 802,60	37 664,76

Monsieur BOUVERET remercie Monsieur le Maire pour sa présentation et se félicite de la baisse de l'endettement. Il souhaite également féliciter le personnel municipal pour les efforts qu'il a réalisés et qui ont contribué à une forte baisse des dépenses de fonctionnement. Il constate néanmoins une hausse des dépenses liées au personnel et demande des explications.

Monsieur le Maire le remercie de ses remarques et précise que la hausse de ces dépenses est une conséquence du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.). Il se félicite également que les agents de la collectivité aient pris conscience qu'il n'est plus possible désormais de gérer une commune comme autrefois et que dans le secteur privé, des contraintes s'imposent également.

Monsieur MANDIL est satisfait de constater l'attachement de la collectivité aux services en régie. Il espère toutefois que l'effort budgétaire ne soit pas uniquement porté par le personnel.

Monsieur le Maire lui précise que le maintien des services en régie reste une priorité et que le poste « personnel » n'est pas, ni plus, ni moins, concerné que les autres postes du budget.

Madame LUCCHESI demande des précisions sur le taux de 62 % de réalisation des investissements. Elle souhaite savoir si ce taux est correct.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas encore totalement satisfaisant, le taux de 75 % de réalisation étant une bonne norme. Mais il relève que la collectivité a fait d'importants progrès puisque l'an dernier ce taux n'était que de 55 %. Il rappelle qu'il est important de ne pas réaliser ce taux à 100 %, le reste étant les premiers financements, reportés, du budget n+1.

Madame LUCCHESI regrette que Monsieur le Maire ait déclaré que les dotations du Conseil Général soient en baisse alors que ce sont des décisions prises par l'Etat qui engendrent cette situation.

Monsieur le Maire lui précise que c'est une réalité que de déclarer que le Conseil Général apporte moins de financement à notre collectivité, ne serait-ce que par la disparition du « Contrat CITE ».

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 avril 2011.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle. La présidence de l'assemblée est assurée par Mademoiselle MASSON

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 3 abstentions,

Approuve le compte administratif 2010.

5) Finances - Compte de gestion 2010

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée, les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion, la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture, le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le compte administratif du dernier exercice.

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 avril 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Compte tenu de la concordance des comptes entre ceux tenus par le comptable assignataire et ceux tenus par la Ville,

A l'unanimité des présents et représentés,

Approuve le compte de gestion 2010.

6) Finances - Affectation des résultats de l'exercice 2010

L'affectation des résultats est présentée selon les tableaux ci-après.

Reprise et affectation des résultats 2010

Budget général

Fonctionnement

A	Excédent 2009 reporté	0,00 €
B	Excédent propre à l'exercice 2010 :	3 668 958,41 €
C	Résultat cumulé 2010 :	3 668 958,41 €

Affectation Résultat 2010

Obligatoire :

D	Besoin de financement de la section d'investissement	649 074,84 €
---	--	--------------

Facultative :

E	Affectation complémentaire 2010	1 185 771,57 €
F	Affectation globale du résultat 2010 en investissement au BS 2011	1 834 846,41 €

Report Résultat 2010

G	Solde résultat 2010 reporté en section de fonctionnement au BS 2011 <i>(G=C-F)</i>	1 834 112,00 €
---	---	----------------

H	Total affectation et report du Résultat 2010 : <i>(H=F+G)</i>	3 668 958,41 €
---	---	-----------------------

Investissement

Recettes

I	Affectation résultat 2010 en investissement au BS 2011	1 834 846,41 €
	Reste à réaliser 2010 :	
J	Subventions et stocks de dette :	2 852 804,09 €
K	Excédent d'investissement à reporter	0,00 €
L	Total recettes d'investissement à reporter au BS 2011 :	2 852 804,09 €
M	Total Recettes :	4 687 650,50 €

Dépenses

N	Déficit d'investissement 2010 à reporter :	2 027 249,69 €
O	Reste à réaliser 2010 :	1 474 629,24 €
P	Total Dépenses :	3 501 878,93 €

Crédits disponibles pour le BS 2011 :

Fonctionnement	1 834 112,00 €
Investissement	1 185 771,57 €
	3 019 883,57 €

Reprise et affectation des résultats 2010

BOIS et FORETS

Fonctionnement

A	Excédent 2009 reporté	70 086,40 €	
B	Excédent propre à l'exercice 2010 :	-4 324,68 €	
C	Résultat cumulé 2010 :	65 761,72 €	

Affectation Résultat 2010

Obligatoire :

D	Besoin de financement de la section d'investissement	5 002,62 €	
	<i>Facultative :</i>		
E	Affectation complémentaire 2010		
F	Affectation globale du résultat 2010 en investissement au BS 2011	5 002,62 €	

Report Résultat 2010

G	Solde résultat 2010 reporté en section de fonctionnement au BS 2011 <i>(G=C-F)</i>	60 759,10 €	
H	Total affectation et report du Résultat 2010 : <i>(H=F+G)</i>	65 761,72 €	

Investissement

Recettes

I	Affectation résultat 2010 en investissement au BS 2011		5 002,62 €
	Reste à réaliser 2010 :		
J	Subventions et stocks de dette :	0,00 €	
K	Excédent d'investissement à reporter	42 813,38 €	
L	Total recettes d'investissement à reporter au BS 2011 :	42 813,38 €	
M	Total Recettes :	47 816,00 €	

Dépenses

N	Déficit d'investissement 2010 à reporter :	0,00 €	
O	Reste à réaliser 2010 :	47 816,00 €	
P	Total Dépenses :	47 816,00 €	

Crédits disponibles pour le BS 2011 :

Fonctionnement	60 759,10 €
Investissement	0,00 €
	60 759,10 €

Reprise et affectation des résultats 2010

EAU

Fonctionnement

A	Excédent 2009 reporté	12 089,59 €	
B	Excédent propre à l'exercice 2010 :	226 605,61 €	
C	Résultat cumulé 2010 :	238 695,20 €	

Affectation Résultat 2010

Obligatoire :

D	Besoin de financement de la section d'investissement	49 975,11 €	
	<i>Facultative :</i>		
E	Affectation complémentaire 2010		
F	Affectation globale du résultat 2010 en investissement au BS 2011	49 975,11 €	

Report Résultat 2010

G	Solde résultat 2010 reporté en section de fonctionnement au BS 2011 <i>(G=C-F)</i>	188 720,09 €	
H	Total affectation et report du Résultat 2010 : <i>(H=F+G)</i>	238 695,20 €	

Investissement

Recettes

I	Affectation résultat 2010 en investissement au BS 2011		49 975,11 €
	Reste à réaliser 2010 :		
J	Subventions et stocks de dette :	200 000,00 €	
K	Excédent d'investissement à reporter	0,00 €	
L	Total recettes d'investissement à reporter au BS 2011 :	200 000,00 €	
M	Total Recettes :	249 975,11 €	

Dépenses

N	Déficit d'investissement 2010 à reporter :	181 117,99 €	
O	Reste à réaliser 2010 :	68 857,12 €	
P	Total Dépenses :	249 975,11 €	

Crédits disponibles pour le BS 2011 :

Fonctionnement	188 720,09 €	
Investissement	0,00 €	
	188 720,09 €	

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 avril 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

7) Finances - Fiscalité locale directe 2011 - Fixation des taux des 4 taxes

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2011 et du débat d'orientation budgétaire l'ayant précédé, le Conseil Municipal s'est engagé à limiter la hausse des taux d'imposition locaux sur les ménages et les entreprises.

L'année 2011 est la première année de mise en place de la réforme fiscale. La taxe professionnelle est supprimée, elle est remplacée par de nouveaux impôts économiques, à savoir :

- la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale) composée par la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) et la C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ;
- I.F.E.R. (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) ;
- la T.A.S.C.O.M. (Taxe sur les Surfaces Commerciales).

Le vote de la commune de Pontarlier ne concerne que la taxe d'habitation, la taxe foncier bâti, la taxe foncier non bâti et la C.F.E.

1 - LES BASES

L'évolution des bases d'imposition des impôts ménages de 2010 à 2011 se caractérise pour chaque taxe, tout d'abord par :

- des variations de valeur purement nominales résultant de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives, à savoir + 2 % ;
- des variations physiques de l'assiette fiscale qui résultent des changements intervenus dans les locaux et terrains imposables. Les variations physiques de la taxe d'habitation et du foncier bâti évoluent favorablement (respectivement 0,95 % et 1,39 %) ; en revanche celles du foncier non bâti sont en repli de -0,21 %.

2 - LES TAUX

Suivant les orientations décidées lors du vote du budget primitif, il est proposé de limiter l'augmentation des taux à 1% :

	Taux voté VDP 2010	Récupération part département et région	Récupération part Etat	Récupération cotisation nationale de péréquation	Suppression abattement général à la base	Total	Taux 2011	Evolution du taux
TH	11,34 %	6,83 %	0,62 %			18,79 %	18,98 %	1 %
TFB	14,94 %	0,00 %	0,00 %			14,94 %	15,09 %	1 %
TFNB	34,62 %	0,00 %	1,68 %			36,30 %	36,66 %	1 %
CFE	12,46 %	9,90 %	1,13 %	1,00 %	-3,92 %	20,58 %	20,79 %	1 %

3 - LE PRODUIT

Le produit attendu en 2011 se décomposerait de la façon suivante :

	2010	2011
Taxe d'habitation	2 915 556 €	4 925 471 €
Taxe Foncier Bâti	3 580 070 €	3 699 269 €
Taxe Foncier Non Bâti	68 436 €	74 061 €
Compensation relais	4 766 452 €	0 €
CFE		1 594 523 €
CVAE		985 125 €
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	0 €	7 838 €
Ticket modérateur	- 76 006 €	0 €
Allocations compensatrices	595 020 €	717 230 €
Prélèvements FDPTP	- 13 562 €	0 €
IFER	0 €	90 913 €
DCRTP	0 €	41 950 €
FNGIR	0 €	61 328 €
Total général	11 835 966 €	12 197 709 €

Monsieur le Maire propose que l'augmentation des taux des 4 taxes soit de 1 % pour 2011, ce qui entraînera un accroissement des recettes de l'ordre de 102.000 euros.

Monsieur BOUVERET demande pourquoi, avec 450 000 euros de dépenses non affectés, la collectivité n'a pas gelé les taux pour l'année 2011.

Monsieur le Maire lui répond que ce choix délibéré fait face à des événements imprévus importants. Il précise que si cet argent n'est pas consommé, il constituera une épargne pour le budget 2012.

Mademoiselle GROSJEAN ne comprend pas cette explication, au regard de la somme inscrite pour les dépenses imprévues au budget primitif et du débat qui en a alors découlé, et réitère la demande quant à un possible gel des taux.

Monsieur le Maire maintient la réponse faite à Monsieur BOUVERET et indique que cet argent pourra aussi servir à faire baisser encore le taux d'endettement de la Commune, qui est par ailleurs fort honorable. Ainsi la Collectivité préserve son potentiel d'emprunt indispensable à la concrétisation de projets structurants.

La Commission Finances, lors de sa réunion du 5 avril 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 3 oppositions,

Décide de retenir les propositions du rapport et de fixer comme suit les taux 2011 des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	18,98 %
- Foncier bâti	15,09 %
- Foncier non bâti	36,66 %
- CFE	20,79 %

8) Finances - Budget supplémentaire 2011

Le budget supplémentaire est un acte administratif qui a une double fonction. Il assure, d'une part, la liaison entre les exercices budgétaires et, d'autre part, permet l'ajustement des prévisions faites au budget primitif.

Le budget supplémentaire est un document de liaison. A ce titre, il permet l'intégration au budget de l'année en cours :

- des résultats du dernier exercice clos, çà savoir 2010 ;
- des dépenses et recettes d'investissement engagées juridiquement en 2010 non payées ou non encaissées à la clôture de l'exercice 2010.

Le budget supplémentaire est un document budgétaire d'ajustement. A ce titre, il est possible d'y inscrire des dépenses ou des recettes nouvelles ou complémentaires, de diminuer certaines prévisions et d'effectuer des mutations de crédits (changement d'inscription comptable d'une recette ou d'une dépense).

Monsieur MANDIL regrette qu'une provision de 21 000 euros soit prévue pour la vidéo-protection. Pour lui, il s'agit déjà d'un début d'engagement alors que le Conseil Municipal ne s'est pas encore positionné sur ce sujet.

Mademoiselle GROSJEAN confirme cette même inquiétude.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'ouvrir le débat sur ce sujet ce soir, qu'il ne s'agit pas de vidéo-surveillance et qu'aucune décision n'est prise. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

La Commission Finances, lors de sa réunion du 5 avril 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 5 abstentions,

Adopte le budget supplémentaire 2011.

9) Compte-rendu des décisions prises – Application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bibliothèque

Après consultation, il a été décidé de passer un marché à procédure adaptée avec RENOV-LIVRES sis à Ludres (Meurthe et Moselle, 54) pour un montant de 8 000, 00 € HT concernant les travaux de reliure de la Bibliothèque de Pontarlier

Finances

Signature d'une convention avec la Société SPL CONSEIL dont l'objet est "*le suivi de la dette garantie de la Ville de Pontarlier*". Le contrat est souscrit pour une durée de 12 mois à compter du 1er avril 2011. Sauf dénonciation dans les conditions prévues à l'article 3 dudit contrat, il se renouvellera par reconduction expresse dans la limite de trois ans. La rémunération est fixée par une commission

forfaitaire annuelle d'un montant de 1 500 € H.T.

Informatique

Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels CANIS « Gestion des Animaux Dangereux » et MUNICIPAL « Gestion de la Police Municipale » pour une durée de 1 an auprès de la société LOGITUD pour un montant de 659,50 € HT.

Marchés Publics

Désamiantage et déconstruction de l'ancienne propriété Oudet – Zac des Epinettes
- PB Démolition (Devecey) Pour un montant total de 36 340,00 € HT

Patrimoine

Convention de mise à disposition de la parcelle BT 31 pour une durée de 14 mois à compter du 8 mars 2011 au profit de la SA Groupe 2000 dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension de l'hôpital psychiatrique de Pontarlier.

Politique de la Ville

La collectivité cède un ordinateur modèle Nec PowerMate VL6, acheté 634 € HT en 2005, amorti en 5 ans et d'une valeur de 0 € à l'enfant, situation 79, faisant l'objet d'un suivi individualisé dans le cadre du PRE.

Services techniques

Passation d'un contrat de prestation de service avec le bureau d'études BLONDEAU Ingénierie afin de réaliser une étude acoustique de la salle de réunion au complexe Pierre de Coubertin pour un coût forfaitaire de 1 400,00 € HT.

Urbanisme – Droit de préemption urbain – Décisions de non préemption

Ces décisions concernent 9 immeubles.

10) Questions diverses

1 - Etude des motions déposées par chacun des trois groupes pour la défense des intérêts de Pontarlier en matière d'offres ferroviaires.

Texte du Groupe Socialiste

«Les élus de la ville de Pontarlier s'élèvent avec vigueur contre l'éventuelle suppression de 3 A/R Paris/Lausanne passant par le Haut-Doubs.

Cette décision, si elle venait à se concrétiser aurait de graves conséquences :

- Elle rendrait caduque les efforts entrepris par la Région de Franche-Comté et le Canton de Neuchâtel pour relier Frasne grâce aux rames Colibri.
- Elle mettrait en péril l'activité et le développement économique, touristique et l'emploi sur le Haut-Doubs.
- Elle détériorerait le service public ferroviaire et porterait préjudice à nos territoires.

Les suppressions successives de liaisons TGV (la dernière datant de décembre 2009 : le Paris/Berne passant par Pontarlier), obligent la Région Franche Comté à suppléer, hors de ses compétences, le désengagement de l'Etat via la SNCF, et à investir des sommes importantes qui pourraient être consacrées à une meilleure répartition des TER sur le territoire franc-comtois (8 millions d'euros pour les travaux d'aménagement de la voie, et 217 000 euros/an pour assurer la circulation du Colibri).

Par ailleurs, l'arrivée de la LGV et la mise en place du cadencement entraînent des dépenses importantes dans un contexte difficile qui conduisent la Région à optimiser ses dépenses sur l'ensemble du réseau.

Si nous sommes conscients de ces impératifs budgétaires, nous pensons néanmoins que les déplacements en zone de montagne obéissent à des contraintes spécifiques (géographiques et climatiques) qui doivent être prises en compte si l'on ne veut pas contribuer à l'isolement de secteurs qui se trouveront fragilisés, car se situant hors des grands axes du TGV Rhin-Rhône.

Nous demandons :

- A la SNCF et à sa filiale Lyria de renoncer à la suppression des A/R Paris-Lausanne et de garder en zone de montagne un tarif au km rail équivalent à celui pratiqué sur l'ensemble du territoire.
- A la Région de Franche-Comté le maintien d'un TER entre Pontarlier et Dole à 4h40, desservant les gares de Frasne, Andelot et Mouchard et permettant de rejoindre Paris vers 8h00, en attendant les résultats de la réflexion menée avec nos voisins suisses sur la liaison Besançon/Neuchâtel. Nous demandons également le maintien de la desserte omnibus de Frasne depuis Pontarlier à la pause méridienne.»

Texte du Groupe « Pontarlier Ecologie, changeons d'ère »

«Longtemps, la France a pu compter sur un réseau ferroviaire dense et irriguant parfaitement l'ensemble des territoires. Malheureusement, ce réseau a été abandonné et démantelé dans la deuxième partie du siècle dernier. Aujourd'hui, le consensus se fait à nouveau sur l'importance des transports collectifs avec des dessertes nombreuses et adaptées. Notre avenir en terme d'aménagement du territoire est bien celui d'une ruralité dynamique qui ne soit pas qu'une zone dortoir ou de production agricole.

Force est de constater également que les politiques publiques des trente dernières années ont favorisé quasiment exclusivement les liaisons à très grande vitesse entre métropoles au détriment des axes grande ligne ou régionaux.

Dans ce contexte difficile, la Région Franche-Comté, et plus particulièrement Mme la Présidente et le Vice Président aux Transports, sont parvenus, à l'issue d'une première phase de concertation et d'écoute des usagers, à négocier et élaborer un projet de mise en « cadencement » des liaisons TER de Franche-Comté.

Malgré des contraintes financières importantes, et malgré les changements d'horaires imposés par l'arrivée du TGV sur la nouvelle LGV, le résultat en terme d'offre de déplacement et de prise en compte des besoins des Pontissaliens doit être salué comme une réussite de maintien de service public.

Nous comprenons et regrettons les contraintes financières imposées par la SNCF et les horaires facturés à des prix exorbitants. Nous prenons acte du nombre très faible d'utilisateurs du TER de 5h01, qui devrait de toute façon être avancé à 4h40 et nous entendons la proposition de la Région permettant de répondre aux besoins des habitants du Haut-Doubs souhaitant se rendre à Paris dès le début de matinée permettant le maintien d'un même service aux mêmes horaires pour la desserte de Paris.

Considérant qu'avec l'augmentation inéluctable des prix de l'énergie, la raréfaction des ressources en hydrocarbure ou encore les contraintes imposées par les changements climatiques, le développement global des offres de transport collectif est un impératif qu'il faut préparer dès maintenant.

Le conseil municipal de Pontarlier demande à Mme. La présidente de région :

- de rester particulièrement vigilante, en étroite collaboration avec les élus du Haut-Doubs, sur le maintien des lignes TGV Lyria via Frasné et Pontarlier entre Paris et la Suisse
- d'approfondir toutes les possibilités de développement de liaisons transfrontalières en réactivant le projet de transport CTJ et notamment la ligne Neuchâtel - Pontarlier - Mouchard - Besançon, ainsi qu'une liaison directe Pontarlier - Vallorbe
- de travailler sur une très nette amélioration de l'intermodalité, de l'efficacité des transports collectifs et d'engager rapidement les moyens de la région pour soutenir la mise en place de l'industrie des transports du futur, visant à diminuer l'usage de la voiture individuelle.»

Texte du Groupe « Pontarlier Agir Ensemble »

« Ces dernières semaines, les Pontissaliens ont appris avec stupéfaction :

- D'une part, la décision du Conseil Régional de Franche Comté de supprimer la 1ère liaison matinale TER de 5h01 entre Pontarlier et Dole ;

- D'autre part, le projet de la Société Lyria, consistant à diminuer le nombre de dessertes ferroviaires de la ligne à grande vitesse Paris – Lausanne, via l'Arc Jurassien au profit d'une desserte via Mâcon et Genève.

Le conseil municipal proteste vigoureusement contre cette décision et ces intentions qui réduiraient l'attractivité de notre ville et le développement de son agglomération.

Cela pénaliserait également lourdement les usagers qui ont fait le choix de ce mode de transport tant pour leurs déplacements particuliers que professionnels.

Ces projets vont à l'encontre des principes de développement durable.

En effet, que penser du remplacement du TER de 5h01 par un bus pour Besançon et la mise en place d'un Ter à 11h28 pour Dole qui ne correspond à aucun besoin exprimé ?

Le conseil municipal demande donc d'une part à la Région de Franche Comté de renoncer à cette nouvelle restriction qui porte une grave atteinte au service public des transports.

Il exige au contraire le maintien de la desserte ferroviaire au profit non seulement de Pontarlier mais également de Frasné, Andelot et Mouchard.

D'autre part, le conseil municipal souhaite indiquer à la Société Lyria dont la Sncf est actionnaire majoritaire, qu'il restera vigilant quant aux nouveaux horaires qui seront présentés.

Il rappelle que toute suppression serait, comme dans le cadre de la suppression de la liaison TER par le Conseil Régional, dommageable au développement de notre ville comme à celui du Haut-Doubs.

Les liaisons pour la Capitale restent capitales pour PONTARLIER »

Monsieur BOUVERET affirme que les motions se rejoignent sur le fond et exprime le vœu qu'une motion de synthèse commune soit rédigée, avec un vote qui puisse faire l'unanimité.

Monsieur le Maire, sur le principe, serait d'accord mais des divergences de fond apparaissent néanmoins à la lecture des 3 contributions. Certaines, selon lui, légitiment les choix politiques de la Région, notamment en acceptant le remplacement du TER par un bus (cf motion du Groupe Pontarlier Ecologie) ou en ne reconnaissant pas suffisamment les conséquences des choix politiques, déjà arbitrés, y compris sur un plan budgétaire, de l'Assemblée Régionale.

La mise au vote des motions donne les résultats suivants :

- Texte du Groupe Socialiste : 0 voix (le Groupe Socialiste ayant décidé de ne pas prendre part au vote faute de consensus au sein du Conseil Municipal).

- Texte du Groupe « Pontarlier Ecologie, changeons d'ère » : 2 voix

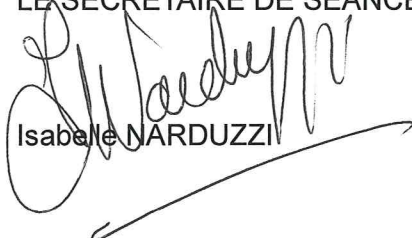
- Texte du Groupe « Pontarlier Agir Ensemble » : 27 voix

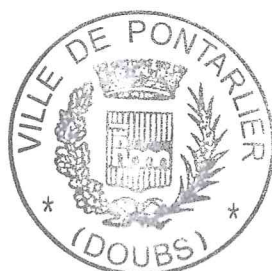
Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte le vœu proposé par le Groupe « Pontarlier Agir Ensemble », qui sera adressé à la S.N.C.F. et à la Madame la Présidente de Région.

11) Informations diverses

- TNT : le Président du G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) « France Télévision Numérique », accompagné du directeur des technologies du C.S.A. seront dans les tous prochains jours en visite à Pontarlier, pour faire le point et remédier aux difficultés liées au basculement de la T.N.T dans notre région.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Isabelle NARDUZZI



LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 20

LE MAIRE,


Patrick GENRE